

## ANNEXES

[Pierre Brocheux](#), [Daniel Hémerly](#)

La Découverte | « TAP / HIST Contemporaine »

2001 | pages 401 à 420

ISBN 2707134120

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/indochine-la-colonisation-ambigue---page-401.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# *ANNEXES*

## I. La résistance vietnamienne à la conquête française

« ... En Indochine, l'Européen confond indifféremment sous cette appellation de "pirate" non seulement les maraudeurs, les détrouseurs de grand chemin, les contrebandiers, aussi bien que les aventuriers de tout ordre, qui, cédant à l'appât d'une vie vagabonde et défiant l'impuissance des lois, exercent leurs déprédations par bandes sur la terre, sur la côte ou dans les fleuves du Tonkin, mais encore les indigènes qui, insurgés contre la domination française, luttent pour reconquérir leur indépendance nationale... Il en est parmi eux qui sont uniquement poussés dans leur lutte contre notre autorité, par la haine de l'étranger et par un pur sentiment de patriotisme, contrairement à l'opinion de certains auteurs qui prétendent que le mot "patrie" n'a pas d'équivalent dans la langue annamite et que ces races de l'Extrême-Orient ne sont pas susceptibles de se laisser entraîner par ce noble sentiment qui rend les masses et les individus capables des plus grandes choses. La fermeté, le courage avec lesquels nombre de pirates affrontent le couperet du bourreau, après avoir été quelquefois, de la part de leurs juges, l'objet des plus atroces supplices ; les harangues que certains d'entre eux adressent au public dans les moments qui précèdent les exécutions, déclarant avec la ferveur des martyrs mourant pour la foi, qu'ils n'ont aucun acte de pillage ou de brigandage à se reprocher ; qu'ils ont combattu et qu'ils font le sacrifice de leur vie pour soustraire leur pays à l'oppression étrangère ; le respectueux recueillement avec lequel la foule assiste à ces exécutions capitales... tous ces faits attestent que l'on se trouve bien alors en présence de véritables rebelles. L'histoire est là, au reste, pour témoigner qu'à une autre époque, lors de l'occupation chinoise, ce sentiment s'est traduit chez les populations du Tonkin par des explosions de haine et de colère qui furent plus d'une fois fatales aux conquérants... »

Il faut donc le reconnaître, le parti national de la lutte contre l'influence française existe réellement au Tonkin et en Annam. Ce parti est encouragé et favorisé par de hautes personnalités de l'Annam et de la Chine ; son importance grandit chaque jour et il constituerait bientôt un danger des plus sérieux pour notre protectorat si la pacification du pays se faisait encore longtemps attendre. Ce parti a, dans toutes les provinces, des représentants choisis parmi d'anciens mandarins ou des lettrés de renom qui prennent le mot d'ordre de l'un d'entre eux, haut personnage dont l'autorité est incontestée et qui a la direction générale du mouvement anti-européen. Les chefs des grandes bandes de pirates lui obéissent également. »

(Général Frey, *Pirates et rebelles au Tonkin. Nos soldats au Yen-Thé*, Paris, 1892, p. 39-40 et 83-86.)

## II. Les colonisateurs et la nation annamite

« Nous ne devons jamais oublier que la nation annamite, d'une homogénéité sans exemple dans toute l'Asie, compose une unité positivement redoutable pour un conquérant très éloigné de sa base d'opérations, un peuple que son histoire, depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours, montre à l'observateur comme possédant au plus haut degré l'esprit de patriotisme ou, plus exactement, le sens de la race et qu'il serait très dangereux pour nous de le voir se réunir tout entier dans une haine commune dont nous serions l'objet.

Je ne laisserai jamais passer une occasion de combattre un préjugé qui ne repose que sur des observations tout à fait superficielles, sur les dires intéressés de quelques aventuriers sans scrupule, ou sur les illusions de missionnaires ignorants et crédules, et qui a réussi malheureusement à s'enraciner chez nous. Je veux parler de cette opinion qui nous présente le peuple annamite comme divisé en deux nations ennemies, les Annamites et les Tonkinois. C'est là une erreur absolue et qui nous a été on ne peut plus pernicieuse. Qu'on soit donc convaincu d'une chose, c'est qu'il n'y a, pour ainsi dire, qu'un seul Annamite, depuis le Kouang-Si jusqu'aux frontières du Cambodge et du Siam, que tous les Annamites ont les mêmes idées, les mêmes mœurs, les mêmes aspirations, les mêmes rancunes, la même organisation, comme ils ont la même langue et les mêmes lois ; qu'il y a moins d'antagonisme réel entre les Annamites du Tonkin et leurs frères du Sud qu'il n'y en a, chez nous, entre un Breton et un Provençal, et qu'il n'existe pas, en particulier, un seul "Tonkinois" qui désire voir ses mandarins "annamites" remplacés par des chefs français. Qu'on sache une bonne fois pour toutes que le Tonkin est gouverné exactement comme le reste de l'Annam, et que, si les Tonkinois ne sont pas gouvernés par des mandarins d'origine tonkinoise, c'est simplement pour obéir à une règle administrative qui vient de la Chine. C'est pour se conformer à cette règle – qui souffre d'ailleurs de nombreuses exceptions – que les lettrés "tonkinois" vont remplir leurs fonctions dans les provinces méridionales tandis que leurs collègues originaires du Sud viennent, par un chassé-croisé normal, administrer les provinces du Tonkin...

Il n'est pas, en Annam, un seul lettré et même un seul enfant à l'école, un seul homme du peuple qui ne connaisse les noms et les hauts faits, devenus légendaires, des rois et des chefs de bandes qui ont levé, pendant des siècles, l'étendard de la révolte contre les envahisseurs chinois et ont réussi enfin à les chasser. Il en est de même du moindre incident de notre conquête de la Cochinchine ou de la campagne actuelle. Ce sont là des symptômes qu'il n'est pas permis à un homme politique de regarder avec indifférence.

C'est pour ces raisons que nous devons tout faire pour éviter une révolte générale ; et pour obvier à ces dangers, ou tâcher de les rendre moins graves que j'avais, dès le premier jour, conseillé, puis réclamé avec insistance, l'occupation des points favorables, pour scinder l'Annam en plusieurs tronçons, pour le séparer notamment du Tonkin méridional. C'est aussi pour cela que j'avais demandé l'occupation, facile alors, du Tonkin méridional, que j'avais annexé le Binh Thuan à la Basse-Cochinchine. Mon but était de disloquer la cohésion de l'Annam, de le découper, pour ainsi dire, en une série de segments ou de tronçons, sans qu'il puisse jamais réunir toutes ses forces contre nous. Combien les événements d'aujourd'hui me donnent raison et me font déplorer de n'avoir pas été compris ! »

(Jules Harmand, 15 juillet 1885, « Note sur la répartition de nos forces militaires en Indochine » [*Mémoires et Documents Asie*, t. 57, p. 12 à 15], extrait de Ph. DEVILLERS, *Français et Annamites. Partenaires ou ennemis ? 1856-1902*, Denoël, Paris, 1998, p. 484-485.)

### III. Les assemblées coloniales en Indochine de 1858 à 1940

ASSEMBLÉES	DATES DE CRÉATION	COMPOSITION	ATTRIBUTIONS ET MODE DE DÉSIGNATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseil colonial de Cochinchine</b></li> </ul>	<p>8 février 1880</p>	<p>Initialement 12 Européens et 6 « indigènes ».            Depuis le décret du 6 janvier 1922 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 10 membres français élus au suffrage universel direct ;</li> <li>– 10 membres indigènes élus au suffrage restreint (collège électoral [avoir 25 ans] : propriétaires payant au moins 10 piastres d'impôt foncier ; patentés des tranches supérieures ; diplômés des enseignements primaire supérieur, secondaire et supérieur ; fonctionnaires des cadres secondaires et supérieur ayant 5 ans d'ancienneté ; employés de commerce et d'industrie certifiés de l'enseignement primaire ou professionnel ayant plus de 10 ans d'ancienneté ; notables, chefs de canton et leurs adjoints ayant au moins 3 années de fonction) ;</li> <li>– 2 représentants de la chambre de commerce de Saigon et 2 délégués de la chambre d'agriculture, également répartis entre « indigènes » et Européens ;</li> <li>– la Commission permanente ne comprend que 2 « indigènes » sur ses 7 membres.</li> </ul>	<p>Pouvoir délibératif pour la gestion du domaine privé de la colonie (à l'exclusion des concessions gratuites ou de gré à gré des biens domaniaux) et des travaux publics, pour le vote du budget local sous réserve de l'approbation du gouvernement général (mais le Conseil n'a pas l'initiative des dépenses, sauf des dépenses facultatives).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assemblée consultative indigène du Cambodge</b> (devenue Chambre des représentants du peuple le 10 avril 1940)</li> </ul>	<p>8 mars 1913 (statut révisé en 1928)</p>	<p>41 élus (à la date de 1924)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 2 élus par les chefs de quartier de Phnom Penh ;</li> <li>– 39 représentants des provinces : 1/8 nommés, les autres élus par les conseillers et anciens conseillers de résidence, les fonctionnaires en exercice ou en retraite, les diplômés de l'enseignement à partir du second degré.</li> </ul>	<p>Pouvoir uniquement consultatif : examen du budget du protectorat et des questions soumises à l'Assemblée par l'administration.</p>

ASSEMBLÉES	DATES DE CRÉATION	COMPOSITION	ATTRIBUTIONS ET MODE DE DÉSIGNATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chambre consultative indigène du Tonkin</b> (devenue Chambre des représentants du peuple en 1926)</li> </ul>	<p>Instituée le 4 mai 1907, supprimée en décembre 1908, réorganisée le 19 mars 1913</p>	<p>Les effectifs et la composition de la Chambre ont varié ; à partir de 1928 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 1/4 de la Chambre est formé de fonctionnaires et de notables nommés ;</li> <li>– un collège électoral (âge minimal : 21 ans) élit le reste de ses membres : fonctionnaires de l'administration indigène, chefs et sous-chefs de canton, diplômés des enseignements français et franco-indigène, titulaires des grades littéraires et mandarinaux, anciens gradés de l'armée en retraite, délégués des conseils de notables, secrétaires et interprètes de l'administration française ; patentés des tranches supérieures.</li> </ul>	<p><i>Idem</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chambre consultative indigène de l'Annam</b> (devenue Chambre des représentants du peuple en 1927)</li> </ul>	<p>19 avril 1920</p>	<p>33 membres. Collège électoral : fonctionnaires indigènes des administrations française et annamite, diplômés universitaires, chefs et sous-chefs de canton, délégués des conseils de notables choisis par le Co Mat au sein des conseils, titulaires des grades mandarinaux, patentés des tranches supérieures.</p>	<p>Mêmes attributions qu'au Tonkin. La Chambre donne son avis sur toutes les questions susceptibles d'intéresser la population indigène ; elle est obligatoirement consultée sur le budget, les projets de travaux et d'impôts nouveaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assemblée consultative indigène du Laos</b></li> </ul>	<p>27 avril 1923</p>	<p>Même composition qu'au Cambodge mais l'Assemblée comprend aussi des membres désignés par le résident supérieur (1 pour chacune des dix provinces) et 2 représentants du roi de Luang Prabang.</p>	<p>Mêmes attributions qu'au Tonkin.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseil consultatif indigène de Quang Tcheou Wan</b> (Guangzhouwan)</li> </ul>	<p>14 septembre 1922</p>	<p>Élu par un collège électoral restreint dont la définition varie selon qu'il s'agit de représentants urbains ou ruraux.</p>	<p><i>Idem</i></p>

ASSEMBLÉES	DATES DE CRÉATION	COMPOSITION	ATTRIBUTIONS ET MODE DE DÉSIGNATION
Municipalité de Hanoi	19 juillet 1888	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La représentation française (1891, 10 conseillers) est élue au suffrage universel direct ;</li> <li>- La représentation indigène (1891, 6 conseillers) est élue par un collègue d'électeurs remplissant les conditions du cens (15 piastres d'impôts directs) ou possédant les capacités nécessaires (secrétaires, diplômés, lettrés de 3<sup>e</sup> classe, etc.).</li> </ul>	
Municipalité de Haiphong  ASSEMBLÉES ÉCONOMIQUES	19 juillet 1888	<i>Idem</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chambres de commerce :</b> Saigon Haiphong Hanoi</li> </ul>	30 septembre 1868 3 juin 1886 3 juin 1886	16 Français, 4 indigènes élus par les commerçants patentés.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chambres d'agriculture :</b> de Cochinchine du Tonkin</li> </ul>	30 avril 1897 10 février 1894	16 titulaires dont 4 indigènes, 4 suppléants français. 16 titulaires dont 4 indigènes.	

ASSEMBLÉES	DATES DE CRÉATION	COMPOSITION	ATTRIBUTIONS ET MODE DE DÉSIGNATION
<p>CONSEILS DE PROVINCE</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseils d'arrondissement de Cochinchine</b></li> </ul>	<p>5 mars 1889</p>	<p>Élus dans chaque canton par les conseils de notables et les représentants français des chambres économiques désignés par le gouverneur (depuis 1930).</p>	<p>Pouvoir consultatif pour l'examen des budgets et des affaires économiques et administratives.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseils de résidence du Cambodge</b></li> </ul>	<p>27 août 1903</p>	<p><i>Idem</i></p>	<p><i>Idem</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseils provinciaux de notables du Tonkin</b></li> </ul>	<p>Créés le 1<sup>er</sup> mai 1907, réorganisés le 9 mars 1913</p>	<p>Deux conseillers français nommés + les représentants des circonscriptions (<i>phu</i> et <i>huyen</i>) élus par les chefs et sous-chefs de canton en exercice, par les présidents et vice-présidents des conseils de notables et par les <i>ly truong</i>.</p>	<p><i>Idem</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseils provinciaux de notables de l'Annam</b></li> </ul>	<p>29 avril 1913</p>	<p>1/4 des membres est nommé. Représentants des <i>phu</i> et des <i>huyen</i> élus par les chefs et sous-chefs de canton en exercice ou en retraite et par les délégués des conseils de notables (1 pour 30 inscrits).</p>	<p><i>Idem</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseils consultatifs indigènes du Laos</b></li> </ul>	<p>13 octobre 1920</p>	<p>Pas d'élection. En font partie les fonctionnaires indigènes et deux membres nommés par <i>muong</i>.</p>	<p><i>Idem</i></p>
<p>MUNICIPALITÉS</p> <p><b>Municipalité de Saigon</b></p>	<p>Avril 1867 : commission municipale nommée puis élue en décembre 1870, conseil municipal élu, créé le 16 mai</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La représentation française (8 titulaires et 4 suppléants) et la représentation indigène (instituée en 1881 : 6 titulaires) sont élues au suffrage universel direct.</li> <li>– Le maire est élu par le conseil municipal.</li> </ul>	

ASSEMBLÉES	DATES DE CRÉATION	COMPOSITION	ATTRIBUTIONS ET MODE DE DÉSIGNATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chambres mixtes de commerce et d'agriculture :</b> Tourane Vinh Phnom Penh Vientiane</li> </ul>	<p>4 mai 1897 30 octobre 1925 30 avril 1897 28 avril 1928</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dans les protectorats, conseils des intérêts français économiques et financiers</b></li> </ul>	<p>4 novembre 1928</p>	<p>Formé de représentants français des assemblées et des chambres économiques.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Grand conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine</b></li> </ul>	<p>4 novembre 1928</p>	<p>Assemblée mixte : 28 membres français dont 22 élus par les assemblées et les chambres économiques, et 6 nommés ; 23 membres indigènes désignés par les assemblées et les chambres économiques, à l'exception de 5 nommés.</p>	

#### IV. Investissements publics en Indochine\*

Année	Fonds de concours	Fonds de soutien	Contribution dépenses militaires	Routes, pistes et ponts	Chemins de fer	Ports et accès maritimes	Navigation intérieure	Hydraulique, agriculture, élevage	Urbanisme, santé publique	Recherches minières	Communications, PTT, TSE, Météo, aviation	TOTAL		
												en milliers de piastres	en milliers de francs courants	en milliers de francs 1914
1920	25		10,016	4,114	0,123	335	128	3,025	3,122		0,271	21 159	244 809	48 960
1921	18		8,575	4,236	0,317	298	068	4,953	3,417		0,312	22 196	152 486	45 745
1922			6,875	5,237	1,405	163	108	3,373	4,927		1,008	23 396	156 753	50 631
1923	20		8,180	5,215	1,463	386	148	3,312	4,867		1,142	24 733	209 241	52 310
1924	17		9,173	5,860	2,793	482	370	3,577	5,270		1,308	28 850	290 808	61 942
1925	343		8,688	5,020	3,477	293	246	3,886	4,870		521	27 352	326 856	59 814
1926			10,071	5,089	2,618	561	488	3,516	5,222		418	27 983	475 711	69 453
1927			10,522	6,667	5,436	329	313	5,618	5,731		735	36 351	465 292	74 446
1928			11,351	7,726	2,370	264	3,715	3,068	7,297		561	36 352	464 215	74 274
1929			8,690	6,731	2,860	311	274	6,321	5,458		780	31 425	360 130	58 341
1930			10,958	6,550	7,706	1,313	1,855	4,422	5,196		2,077	40 087	400 870	73 359
1931			10,150	7,063	8,568	693	1,684	4,078	4,433		1,717	38 395	383 950	76 790
1932			10,810	2,890	10,570	357	670	4,545	2,511		928	33 381	333 810	77 777
1933			6,942	0,683	17,348	052	035	4,016	1,595		3,144	33 815	338 150	86 566
1934	4		7,066	1,299	14,273	780	721	4,088	1,525		362	30 118	301 180	80 113
1935	84		4,004	1,820	7,020	710	740	3,888	1,972		223	20 461	204 610	61 383
1936		030	4,011	2,737	5,107	630	965	3,346	2,090		381	19 297	192 970	48 242
1937	60	99	3,923	3,599	1,763	609	724	2,898	3,240		170	17 085	170 850	30 069
1938	329		15,660	4,404	2,818	181	095	9,390	4,330		703	37 915	379 150	59 147
<b>Totaux</b>	<b>900</b>	<b>129</b>	<b>165,674</b>	<b>186,950</b>	<b>98,135</b>	<b>9,047</b>	<b>13,377</b>	<b>82,320</b>	<b>77,074</b>		<b>16,766</b>	<b>550 351</b>	<b>5 851 841</b>	<b>1 189 362</b>

TOTAL DES INVESTISSEMENTS (en francs) : 5 593 430 000

\* En milliers de piastres, qui ont été converties, dans les deux dernières colonnes, en francs courants et en francs 1914.

Source : ministère des Colonies, *Investissement des fonds publics aux colonies, Indochine, CAOM, Affaires politiques, 2640 (2)*.

## V. Capital-actions mobilisé annuellement par les sociétés indochinoises dans les différents secteurs économiques de 1880 à 1940\*

Années	Industries		Transports		Plantations		Mines		Commerce		Fonciers et immobilières		Banques		Divers		Total	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1880-1890 (moyenne annuelle)	-	-	268	120	-	-	200	-	-	-	-	-	1 200	-	-	-	-	1 788
1891-1900 (moyenne annuelle)	[3 100]	310	55	110	50	-	-	-	-	-	200	-	2 400	-	-	-	-	3 125
1901-1914 (moyenne annuelle)	[26 227]	2 622	2 870	5 538	1 082	-	1 762	-	-	-	-	-	2 400	-	-	-	-	16 276
1915-1923 (moyenne annuelle)	[183 075]	7 363	939	5 903	8 735	3 162	412	6 500	261	6 000	2 172	-	-	-	-	-	66 103	23 929
1924	49 374	10 516	31 800	118 350	25 208	30 280	8 055	21 000	4 473	10 000	2 130	-	-	396	84	-	290 020	63 691
1925	37 945	11 716	2 625	67 500	12 757	17 400	5 669	-	-	10 000	1 890	-	-	-	-	-	165 864	31 348
1926	49 770	7 266	4 000	164 549	24 024	68 300	9 971	39 481	5 764	27 575	5 840	-	-	-	-	-	388 675	54 476
1927	47 009	7 521	27 100	363 749	58 199	85 508	13 681	18 000	2 880	38 150	6 104	-	-	1 709	273	-	601 225	96 196
1928	62 158	9 945	45 850	138 083	22 093	115 610	18 497	28 050	4 488	120 500	19 280	-	-	640	102	-	530 891	84 942
1929	34 517	5 591	28 175	143 689	23 277	128 750	20 857	20 700	3 353	172 200	27 896	-	-	960	155	-	564 991	91 528
1930	29 080	5 321	14 350	80 160	14 669	47 110	14 275	12 024	2 200	1 200	219	-	-	800	146	-	262 731	48 079
1931	21 600	4 320	-	7 111	1 422	9035	1 807	1 000	500	100	48 000	-	-	250	50	-	87 796	17 559
1932	23 380	5 447	370	29 900	6 966	39 980	9 315	11 656	603	140	-	-	-	470	109	-	106 359	24 781
1933	60 110	15 388	-	13 250	3 392	13 275	3 398	10 018	2 564	23 040	5 898	-	-	10	2	-	124 703	31 923
1934	618	164	-	19 200	5 107	8 437	2 244	24 650	6 556	-	11 000	-	-	2 926	-	-	63 905	16 998
1935	1 800	540	-	34 785	10 435	-	50	15	600	180	180	-	-	140	37	-	37 375	11 212
1936	43 980	10 995	-	49 598	12 399	3 000	750	1 450	362	7 219	1 804	-	-	-	-	-	121 747	30 436
1937	67 640	11 922	4 812	70 575	12 421	500	88	3 825	578	5475	9 636	-	-	20	3	-	166 845	29 364
1938	26 476	4 130	2 500	16 000	2 496	13 208	2 060	31 175	4 863	600	93	-	-	5 080	792	-	140 039	21 846
1939	19 625	2 943	1 610	3 500	525	40 994	6 149	15 430	2 314	7 900	1 185	-	-	20	3	-	89 079	13 361
1940	35 549	4 265	19 250	3 000	360	2 670	320	3 900	708	-	-	-	-	-	-	-	64 369	7 724

\* En milliers de francs.

1. Milliers de francs courants. Pour 1880-1890, 1891-1900, 1901-1914, 1915-1923, l'enquête ne fournit que des chiffres globaux pour chaque période décennale ; nous les avons convertis en moyennes annuelles.

2. Milliers de francs-or 1914. Les indices de conversion utilisés sont les coefficients de réévaluation des immobilisations définis par le décret du 19 mars 1960 (cf. J. AUBERT-KRIER, *Comptabilité privée*, PUF, « Thémis », Paris, 1962, p. 37-38).

Source : Enquête de 1943, CAOM, Affaires économiques, 52.

## VI. Participations de la Banque de l'Indochine en juin 1937

### 1. Banques et sociétés financières indochinoises

- Crédit foncier d'Indochine (4,66 %)
- Crédit mobilier indochinois (9 417)
- Union immobilière indochinoise (85 745)

### 2. Chemins de fer et services publics

- Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan (13,1 %)
- Chemins de fer du sud de l'Indochine (3 976)
- Compagnie française des tramways de l'Indochine (5,25 %)
- Messageries fluviales de Cochinchine (2,2 %)
- Société indochinoise d'électricité (24 %)
- Compagnie franco-indochinoise de radiophonie (1 000)
- Fourniture des eaux dans le Nord-Annam (20 %)

### 3. Travaux publics

- Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (10 %)
- Syndicat d'études pour l'irrigation du Centre-Annam (1)

### 4. Sociétés industrielles

- Distilleries de l'Indochine (30,3 %)
- Manufacture indochinoise de cigarettes (5 100)
- Engrais azotés et chutes de Da Ninh 11
- Établissements Delignon (1,72 %)
- Société franco-annamite pour l'industrie de la soie (375)
- Compagnie générale des soies de France et d'Indochine (0,33 %)
- Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient (0,12 %)
- Salines de l'Indochine (1 243)
- Outillage du port de Saigon-Cholon (850)
- Ciments Portland artificiels de l'Indochine (0,12 %)

### 5. Mines

- Société française des charbonnages du Tonkin  
(0,83 %) des actions ordinaires : 1,1 % des actions à vote plural)
- Indochinoise de charbonnages et mines métalliques (12,3 %)
- Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (0,15 %)
- Étains du Cammon (25,5 %)
- Étains de l'Indochine (100)
- Étains et wolframs du Tonkin (11,73 %)
- Mines de fer du Cambodge (2 333 + 867 + 645)

- Société générale de prospection (100)
- Société d'études pour l'industrie métallurgique en Indochine (20)
- Exploitations minières et agricoles (673)

## 6. Sociétés foncières, plantations

- Société foncière saigonaise (100 %)
- Société foncière du Cambodge (0,5 %)
- Société du Phnom Deck (2)
- Syndicat des planteurs de caoutchouc (1)
- Bienhoa industrielle et forestière (9,52 %)
- Société industrielle et agricole de Cam Tien (6,57 %)
- Caoutchoucs de Binh Loc (17,1 %)
- Caoutchouc de l'Indochine (2,41 %)
- Société indochinoise des cultures tropicales (852)
- Plantations de Long Thanh (plantation de La Souchère 45 185 + 3 726)
- Plantations d'hévéas du Prek Chlong (25,4 %)
- Caoutchoucs de Phuoc Hoa (10 000)

## 7. Sociétés commerciales

- Union commerciale indochinoise et africaine (0,04 %)
- SICAF, Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (63,6 % des actions A ; 11,5 % des actions B)

## 8. Chine

- Compagnie Olivier Chine (7,40 %)
- Crédit foncier d'Extrême-Orient (2,5 %)
- Chinese Central Railways (4,60 %)
- Anglo-French China Corporation (1 000 ; en liquidation)
- Oriental Industrial Monopolies (10 000 ; en liquidation)
- Compagnie française des tramways et d'énergie électrique de Shanghai (17 000)
- Établissements Belin
- Société d'études minières d'Extrême-Orient
- Société d'entreprises et d'exportations en Chine (100)

## 9. Autres colonies

- Banque d'État du Maroc (1,1 %)
- Compagnie générale du Maroc (1,24 %)
- Société internationale de régie co-intéressée des Tabacs au Maroc (0,57 %)
- Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Fez à Tanger (1,58 %)
- Crédit foncier à l'Ouest africain (32 %)
- Crédit industriel africain (100)

- Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba (18,1 %)
- Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens (10 097)
- Salines de Djibouti, Sfax et Madagascar (10,8 %)
- Caledo-Nickel (10)
- Le Nickel (4 128 + 2 512)
- Domaine de Tabeluy1 (68 443)
- Compagnie du Pacifique (31)
- Cotonnière des Nouvelles-Hébrides (225)
- Société de l’Afrique-Orientale maritime et commerciale (1 000)
- Compagnie navale et commerciale Océanie (10)

## 10. France

- Crédit national (649)
- Crédit colonial (13,1 %)
- Banque française d’acceptation (2 500)
- Air France (6,92 %)
- Équipement des voies ferrées et grands réseaux électriques (1 000)
- Électrocâble (1 000)
- Compagnie commerciale des sels marins (200)
- Compagnie minière coloniale (4,73 %)
- Mines d’or de Litcho (14 %)
- Mines d’or d’outre-mer (17 032)
- Agence coloniale française (2)
- Union coloniale française (20)

*Légende* : le tableau a été construit en confrontant le rapport du 19 janvier 1938 (« Étude sommaire sur les participations financières de la Banque de l’Indochine », CAOM, Affaires économiques, 598) aux indications de l’*Annuaire financier France-Extrême-Orient, 1928-1929*.

Les sociétés soulignées sont celles dont le conseil d’administration comporte un représentant de la Banque de l’Indochine. Mais les membres des conseils n’ont pu être tous identifiés. Lorsqu’il n’a pas été possible de calculer le pourcentage de participation de la banque au capital, on a simplement indiqué entre parenthèses le nombre d’actions qu’elle possède.

## VII. Participations de la Société française financière et coloniale en 1937

- Crédit foncier de l'Indochine, Compagnie immobilière et foncière France-Indochine.
- Industrielle de chimie d'Extrême-Orient, Sucrieries et Raffineries de l'Indochine, Entreprise de dragages et de travaux publics, Eaux et Électricité d'Indochine, Énergie électrique indochinoise, Indochinoise d'électricité, Coloniale d'éclairage et d'énergie, Cotonnière de Saïgon, Verreries d'Extrême-Orient, Indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, Mines d'or de Bao Lac, Chalandages et Remorquages de l'Indochine, Papeteries de l'Indochine, Imprimerie d'Extrême-Orient, Établissements Delignon, Salines de l'Indochine, Voies ferrées de Loc Ninh et du Centre indochinois, Société nouvelle des phosphates du Tonkin, Tramways du Tonkin.
- Société des caoutchoucs de l'Indochine, Indochinoise des cultures tropicales, Plantations indochinoises de thé, Société agricole franco-annamite.
- Plantes à parfum de Madagascar, Société malgache de cultures, Générale des graphites, Minerais de la Grande-Ile, Gemmes de Madagascar.
- Le Caoutchouc industriel, Société d'impression nouveauté sur étoffes, Établissements Pierre Bloche, Vautheret, Gros et Laforge, Soieries Ducharme.

*Source : Annuaire de la Cote Desfossés, 1937.*

### VIII. Participations de la Société financière des caoutchoucs (groupe Rivaud) en 1937

- Compagnie financière des colonies, Union tropicale de plantation.
- Indochine  
Plantations des Terres rouges, Plantation d'An Vieng, Caoutchoucs de Padang, Compagnie du Mékong, Compagnie du Cambodge.
- Malaisie et Indes néerlandaises  
Cultuur M. « Waringin », Sennah Rubber C<sup>o</sup>, Plantations du Nord-Sumatra, Asahan Cultuur Mij, Huileries de Deli, Soenghei Lipcet, Compagnie du Selangor, Palmboomen Cultuur Mopoli, Scefin C<sup>o</sup>, Beyabang, Huileries de Sumatra.
- Afrique centrale  
Compagnie générale de l'Équateur, Equatorial Produce, Compagnie agricole de l'Angola, Compagnie agricole de Cazengo, Plantations de l'Abyssinie, Plantations de Nyombe-Penja, Plantations de la Sanaga, Companhia Cervejas de Angola
- Afrique du Sud  
Brakpan, Crown Mines, Langlaate, Robinson Deep, Springs Mine, West Springs, M'Zaita, Kunstyde Unic.

*Source : Annuaire de la Cote Desfossés, 1937.*

## IX. Bénéfices de la Banque de l'Indochine (1875-1939)

Année	A	B	C	D
	Capital versé (1 000 francs courants ; entre parenthèses : francs 1914)	Bénéfices (1 000 francs courants)	Bénéfices (1 000 francs 1914)	Taux de profit originel bénéfices (colonne C) capital versé (colonne A) exprimé en francs 1914
1875	2 000	18	18	0,9
1876	-	197	197	9,85
1877	-	270	270	13,5
1878	-	228	228	11,4
1879	-	291	291	14,55
1880	-	402	402	20,10
1881	-	308	308	15,40
1882	-	367	367	18,35
1883	-	345	345	17,25
1884	-	645	645	32,25
1885	-	711	711	35,55
1886	-	599	599	29,95
1887	-	655	655	32,75
1888	3 000	1 006	1 006	33,50
1889	-	734	734	24,46
1890	-	775	775	25,83
1891	-	691	691	23,03
1892	-	838	838	27,93
1893	-	1 099	1 099	36,63
1894	-	1 030	1 030	34,33
1895	-	935	935	31,16
1896	-	1 148	1 148	38,26
1897	-	771	771	25,70
1898	-	1 430	1 430	47,66
1899	-	1 504	1 504	50,13
1900	6 000	2 459	2 459	40,98
1901	-	3 154	3 154	52,56
1902	-	3 544	3 544	59,06
1903	-	4 276	4 276	71,26
1904	-	4 972	4 972	82,86
1905	-	4 321	4 321	72,01
1906	9 000	5 011	5 011	55,67
1907	-	6 722	6 722	74,68
1908	-	5 327	5 327	59,18
1909	-	6 136	6 136	68,17
1910	12 000	7 542	7 542	62,85
1911	-	8 140	8 140	67,83
1912	-	10 504	10 504	87,53
1913	-	10 362	10 362	86,35
1914	-	7 844	7 844	65,36
1915	-	8 263	5 784	48,20
1916	-	9 566	5 0984	2,48
1917	-	11 549	4 226	35,21
1918	-	19 140	5 742	47,85
1919	45 600 (13 224)	21 323	6 162	46,59

Année	A	B	C	D
	Capital versé (1 000 francs courants ; entre parenthèses : francs 1914)	Bénéfices (1 000 francs courants)	Bénéfices (1 000 francs 1914)	Taux de profit originel bénéfices (colonne C) capital versé (colonne A) exprimé en francs 1914
1920	68 400 (19 836)	25 872	7 502	37,82
1921	–	46 460	13 938	70,26
1922	–	44 242	14 290	72,04
1923	–	53 598	13 399	67,54
1924	–	62 889	13 395	67,52
1925	–	76 795	14 591	73,55
1926	–	113 335	16 546	83,41
1927	–	91 488	14 638	75,795
1928	–	76 017	12 162	61,31
1929	–	90 481	14 657	73,89
1930	–	87 748	16 057	80,94
1931	120 000 (24 000)	61 581	12 316	51,31
1932	–	39 810	9 275	38,64
1933	–	37 387	9 571	39,87
1934	–	38 851	10 334	43,05
1935	–	45 507	13 652	56,88
1936	–	56 681	14 170	59,04
1937	–	61 524	10 828	45,11
1938	–	73 029	11 392	47,46
1939	–	111 870	16 780	69,91

Source : Les chiffres de la colonne B sont extraits de Yasuo GONJO, *Franku-Teiko Kushugi To Asia ; Indoshina-Ginkoshi-Kenkyū*, Tokyo, 1985, traduction française dactylographiée : *La Banque de l'Indochine (1875-1939) : histoire d'une banque d'outre-mer française*, p. 132, 172, 327, 349, 478. Y. Gonjo a établi quatre séries statistiques pour les bénéfices : « bénéfices I » (bénéfices moins les frais d'exploitation), « bénéfices II » ou bénéfices bruts (bénéfices I moins l'amortissement des investissements initiaux et les jetons de présence), « bénéfices III » ou bénéfices nets (bénéfices II moins les amortissements et les mises en réserve), « bénéfices I' » (bénéfices I moins les pertes et diverses dépenses administratives généralement minimales) qui reflètent le mieux la situation financière de la banque et se rapprochent le plus du concept de profit originel. Ce sont les chiffres des « bénéfices I' » que nous avons utilisés pour établir ce tableau, en les déflatant à partir de 1914 selon la méthode indiquée à la note 71, p. 382.

## X. Le système scolaire franco-indigène en Indochine

Degrés de l'enseignement franco-indigène (situation en 1930)	Personnel enseignant (situation en 1930)	Effectif des élèves		Langues d'enseignement (situation en 1930)	Diplômes préparés (situation en 1930)
		1930	1942		
<i>Enseignement élémentaire</i> : cycle élémentaire des 397 écoles de plein exercice, classes des 2 835 écoles élémentaires, classes des 4 531 formations de pénétration scolaire (écoles de pagode rénovées, etc.) des villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les écoles officielles : 4 727 instituteurs auxiliaires et moniteurs, très souvent issus de l'enseignement primaire supérieur franco-indigène</li> <li>- dans les formations de pénétration scolaire : 5 452 maîtres (anciens maîtres de caractères, certifiés élémentaires et parfois primaires, maîtres des écoles de pagodes)</li> </ul>	338 379	546 504	<i>langue maternelle</i> , avec initiation au français dans la plupart des écoles élémentaires (85 000 élèves concernés)	<i>certificat d'études primaires élémentaires indigènes</i> , créé en 1924. Il comporte des épreuves facultatives de français ou de chinois
<i>Enseignement primaire franco-indigène</i> : 397 écoles de plein exercice	1 572 instituteurs, issus des écoles normales, titulaires du diplôme d'études primaires supérieures ou du brevet d'enseignement primaire supérieur ainsi que du brevet d'aptitude pédagogique	40 367	63 611	<i>français</i> , avec étude de la langue maternelle et du chinois (du pali au Cambodge et au Laos)	<i>certificat d'études primaires franco-indigènes</i> , avec épreuves de langue maternelle, de chinois ou de pali

Degrés de l'enseignement franco-indigène (situation en 1930)	Personnel enseignant (situation en 1930)	Effectif des élèves		Langues d'enseignement (situation en 1930)	Diplômes préparés (situation en 1930)
		1930	1942		
<i>Enseignement primaire supérieur franco-indigène</i> : 21 établissements (cours primaires supérieurs, écoles normales d'instituteurs, premiers cycles des lycées et collèges franco-indigènes)	126 professeurs français et indigènes de l'enseignement supérieur	4 615	6 163	<i>français</i> , avec étude de la langue maternelle ainsi que du chinois ou du pâli	<i>diplôme d'études primaires supérieures franco-indigènes</i> (approximativement équivalent au brevet élémentaire français)
<i>Enseignement secondaire franco-indigène</i> (3 ans) : lycée franco-indigène du Protectorat (Hanoi), lycée franco-indigène Petrus-Ky (Saigon), collège Quoc Hoc (Huê)	314 professeurs licenciés français et indigènes	157	697	<i>français</i> , avec étude de la langue maternelle ainsi que du chinois ou du pâli	<i>brevet de capacité de l'enseignement secondaire franco-indigène</i> , ou « baccalauréat local » en deux parties, rendu équivalent du baccalauréat métropolitain (sauf pour la médecine) en janvier 1930
<i>Enseignement professionnel</i>	137 moniteurs et contre-maîtres	1 680	3 461		<i>diplômes professionnels</i>
	12 328, dont 12 014 indigènes (8 891 dans les trois Ky)	385 198	620 436		